

CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330

COMPTE RENDU du 09 Janvier 2018 à 20H30

Nicolas ALARCON, Maire, constate par appel de leur nom, la présence des conseillers municipaux.

Présents: Nicolas ALARCON, Pierre BARTHES, Geneviève BOSCH, Jean-Michel BROQUA, Alain BUSQUE, Mélanie GALY, Alain GAUDON, Céline GUELFY, Christelle GUYON, Alain LEZAT, Christine LOUBAT, Christine MALATERRE, Jean-Jacques MELIET.

Absents excusés : Paul BEWELL, Géraldine ZUCHETTO.

Ont donnés pouvoir : - Géraldine Zuchetto à Céline Guelfy

La séance régulièrement convoquée s'est ouverte à 20h35

Mme Mélanie GALY est désignée secrétaire de séance.

► **M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du 14/11/2017**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation :

Par : Pour 10 voix - Contre 2 voix - Abstention 2 voix

M. le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

1) SUBVENTION COLLEGE JOSEPH REY DE CADOURS

M.le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune a été contactée par le collège Joseph Rey de Cadours suite à l'organisation d'un voyage pour les classes de 5^{ème} sur l'année 2018.

Neuf élèves habitant Launac sont concernés par ce voyage, c'est la raison pour laquelle le collège de Cadours sollicite auprès de la Commune de Launac une subvention afin de diminuer le coût de ces voyages pour les familles.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande. Il suggère d'adopter le même financement que pour le voyage de l'année 2017 soit **35.00 €** par enfant.

Le montant global pour la Commune de Launac représenterait une somme de **315.00 €**.
Céline Guelfy précise que les destinations sont les Châteaux de la Loire, le Puy du Fou ainsi qu'un séjour sportif dans les Pyrénées.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) EXTENSION AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES DE LA MEDIATHEQUE

M.le Maire précise que suite à une étude approfondie de la part de l'architecte en charge de ce dossier, il est nécessaire de délibérer par rapport à une augmentation du montant prévu initialement. Ceci étant du essentiellement à la partie accessibilité vu le déplacement de l'élévateur.

Le montant prévu était de 85000.00 € et passe à 113989.00 € HT soit 136786.80 € TTC.

Le Conseil Départemental demande de valider ce nouveau montant afin d'être au plus juste sur les dossiers de subventions.

M.le Maire propose également :

- De demander l'aide du Conseil Départemental au taux maximum
- De solliciter une subvention de l'État au taux maximum
- D'approuver que cette opération soit classée en priorité n°1
- D'effectuer les travaux en 2018

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité.

3) PROJET TERRAIN MULTISPORTS

M.le Maire présente au Conseil Municipal un projet concernant la mise en place d'un terrain multisports sur la Commune.

L'emplacement serait sur le terrain de tennis actuel, tout en conservant celui-ci. Des travaux de remise en état sont prévus ainsi qu'une installation multisports et un local de rangement du matériel.

Le budget prévisionnel des travaux s'élève à 50 000€ HT.

Ce montant est moindre que sur d'autres installations, comme la commune de Larra (80000.00 € HT), du essentiellement au maintien du sol existant.

Concernant la subvention, M.le Maire cite la commune de Thil qui devrait obtenir un taux de subvention à hauteur de 80 %.

Jean-Jacques Meliet demande quelle va être la gestion concernant l'utilisation de ce terrain, il craint les conflits,

Nicolas Alarcon précise que des plannings seront mis en place, le Foyer gère la partie tennis, et en période scolaire la priorité sera donnée aux écoles,

Jean-Jacques Meliet demande si la commune a sollicité des subventions auprès du PETR,

Nicolas Alarcon répond par l'affirmative, il précise que c'est parfois assez long mais qu'en général les fonds arrivent.

M.le Maire demande l'accord au Conseil Municipal, concernant ce projet, sur les points suivants :

- La sollicitation d'une subvention de l'Etat au taux maximum
- La Sollicitation du Fond LEADER au taux maximum
- La Sollicitation de l'aide du département au taux maximum
- Approuver que cette opération soit classée en **priorité n°1**
- Effectuer les travaux en 2018
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après délibération le Conseil Municipal accepte la demande de M.le Maire à l'unanimité.

4) AUTORISATION D'OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Christine Loubat qui rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettant notamment à l'exécutif de la collectivité sur autorisation de l'organe délibérant d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Sachant qu'en 2017, le montant des crédits ouverts au titre des dépenses d'équipement s'élevait à 325583.36 € TTC et en application de l'article L.1612-1 du CGCT,

Christine Loubat propose d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits, à compter de ce jour, pour les opérations dont l'engagement sera préalable au vote du budget primitif 2018.

Il est proposé d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits par :

▶ Une inscription au Compte 2051 :		
Concessions et droits similaires	d'un montant de	2000.00 €
▶ Une inscription au Compte 2158 :		
Matériels/Outillages	d'un montant de	9000.00 €
▶ Une inscription au Compte 2184 :		
Mobilier	d'un montant de	3000.00 €
▶ Une inscription au Compte 2152 :		
Voierie	d'un montant de	5000.00 €
▶ Une inscription au Compte 21318 :		
Bat.Publics	d'un montant de	6000.00 €
▶ Une inscription au Compte 21312		
Bat.Scolaires	d'un montant de	9000.00 €
▶ Une inscription au Compte 2183		
Mat.bureau et Mat.informatique	d'un montant de	3000.00 €
▶ Une inscription au Compte 2313		
Immos en cours-constructions	d'un montant de	44000.00 €

Soit un total de 81000.00 €

Après délibération le Conseil Municipal accepte par :

Pour : 13 - Contre : 1 - Abstention : 0

5) ADMISSIONS EN CREANCES ETEINTES

Monsieur le Maire donne la parole à Christine Loubat qui présente au Conseil Municipal un état de la Trésorerie de Grenade concernant des impayés irrécouvrables.

Le Trésorier nous demande de délibérer afin de passer ces montants en créances éteintes au chapitre 65.

La liste est la suivante :

- ▶ Titre de 2001 pour un montant de **85.52 €** pour de l'assainissement.- Motif : Non exécuté seuil inférieur à poursuite
- ▶ Titre de 1989 à 2001 pour un montant de **122.72 €** - Motif : Non exécuté seuil inférieur à poursuite.
- ▶ Titre de 2006 pour un montant de **415.15 €** pour de l'assainissement.- Motif : Décision tribunal suite a surendettement.

Jean-Jacques Meliet trouve regrettable de ne pas savoir à quoi correspond certains montants, Christine Loubat répond que le titre date de 1989 et que nous n'avons pas de compléments d'informations de la part de la Trésorerie, Jean-Jacques Meliet s'étonne d'un délai si long.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les admissions en créances éteintes citées ci-dessus à l'unanimité.

6) CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAVE GARONNE ET COTEAUX DE CADOURS.

M. le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Save Garonne et Coteaux de Cadours s'est prononcé favorablement sur son changement de nom.

La dénomination retenue est : « **Communauté de Communes des Hauts-Tolosans** ».

Slogan : « *Terres fortes de Garonne* »

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis des communes membres est sollicité, en vue de la décision d'admission définitive par Monsieur le Préfet.

Jean-Michel Broqua demande comment a été trouvé ce nom,

M. le Maire répond qu'un bureau d'étude a été sollicité,

Jean-Michel Broqua trouve que l'on ne se retrouve pas dans ce nom et qu'ils auraient mieux fait de garder l'ancienne entité,

Jean-Jacques Meliet dit que c'est une aberration, il demande si on ne peut pas proposer Nord-Tolosans,

Jean-Michel Broqua trouve que le terme Tolosans est trop généraliste,

Jean-Jacques Meliet approuve mais pense que le public situera un peu mieux le secteur,

Alain Busque demande des précisions concernant le slogan « Terres fortes de Garonne »,

Nicolas Alarcon répond que Terres fortes correspond à Cadours et Garonne pour notre secteur,

Jean-Michel Broqua demande les répercussions si la Commune vote contre,

Jean-Jacques Meliet pense qu'il faut voter contre afin de montrer notre mécontentement,

Pierre Barthes pense qu'il aurait été judicieux de demander une consultation publique,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas approuver la nouvelle dénomination « Communauté de Communes des Hauts-Tolosans » par :

Pour : 0 - Contre : 12 - Abstention : 2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

